



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

voirie

Question écrite n° 112282

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur l'utilisation des radars fixes et la nécessité de développer les dispositifs d'information et de prévention permettant de réellement sécuriser le réseau routier et autoroutier français. Constatant l'efficacité des radars pour la détection des excès de vitesse, il se demande en conséquence s'il ne serait pas possible d'introduire, sur les portions de routes les plus dangereuses, des dispositifs de signalisation et d'avertisseurs, détectant des comportements anormaux (changement de file intempestif, vitesse inadaptée, circulation à contresens sur bretelles d'accès, etc.). Il le remercie de bien vouloir lui donner son sentiment sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112282

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12923